



## 2010, l'année de l'action sociale

Social et médico-social : une spécificité en danger

Par Gueguen Jean-Yves (dir.), Dunod, 2010

Cet ouvrage propose une démarche de réflexion à partir de l'évolution du secteur telle qu'elle nous est révélée mais aussi à partir des interrogations qu'elle soulève.

*« Notre environnement est en pleine mutation et nous ne sommes plus dans le chacun pour soi, mais dans le renforcement des actions collectives en vue d'un meilleur service rendu. »*

Avec l'impact que les règles européennes ont sur la France, nous entrons dans une démarche de cohésion sociale et il va falloir apprendre à travailler avec des interlocuteurs multiples. Tout au long de l'ouvrage les auteurs nous conduisent à une réflexion et à une prise de conscience face à cette mutation du secteur. Aujourd'hui établissements et professionnels ne peuvent plus fonctionner comme par le passé, il est nécessaire de changer les pratiques. Mais qu'en sera-t-il à l'heure du bilan ? Que seront devenues les structures et quelles auront été les répercussions sur les usagers ? Par ailleurs une clarification non négligeable est apportée sur la constitution des organismes habilités à procéder aux évaluations externes et sur les missions qui leur incombent.

L'objectif de cette évolution du secteur est semble-t-il, de se calquer sur des normes européennes et par là même, d'établir un meilleur équilibre dans la distribution des budgets. L'action sociale entre alors dans un modèle de compétition où vont batailler la concurrence et l'économie. Mais quel impact ces nouvelles lois vont-elles avoir ? Quelles sont les missions des ARS qui préconisent une meilleure collaboration entre le Sanitaire et le Médico-social ? Avec la disparition des CROSMS, que va apporter la loi HPST qui prévoit des appels à projets qui sont définis comme *« une mise en concurrence loyale, sincère et équitable de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement »* ?

La contractualisation par la mise en commun des moyens apportera davantage de possibilités en termes de moyens matériels et humains et la signature des CPOM s'inscrit dans cette dynamique. L'articulation entre le schéma des ARS et celui des conseils généraux devrait quand à lui, permettre un diagnostic identique et apporter des réponses en adéquation.

Beaucoup de questions sont soulevées par tous ces changements qui doivent interpeller les missions de chacun au profit de nouveaux fonctionnements dont les enjeux qui concernent bien des acteurs restent essentiellement économiques.